

**Réunion du jeudi 16 mai 2019 à 20h15 sous la présidence de  
M. Jean-Gabriel Masson, Maire**

Excusée : Gernez Nathalie (procuration donnée), WAGON Josiane, Aube Jean Baptiste

✓ **Adhésion Siden Sian**

Le Conseil Municipal accepte :

- l'Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de COUCY LES EPPES (Aisne) regroupant les communes de COUCY LES EPPES, COURTRIZY ET FUSSIGNY, EPPES, MARCHAIS, MAUREGNY EN HAYE, MONTAIGU et SAMOUSSY avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)
- l'Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'INCHY EN ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 39/3 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN du 12 Novembre 2018 et la délibération n° 54/4 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN du 14 Décembre 2018.

✓ **Adoption RLPI (Règlement Local de Publicité intercommunal)**

Monsieur le Maire expose le projet arrêté par le Conseil Métropolitain du Règlement Local de Publicité intercommunal du 5 avril 2019

Le RLPI est un document qui permet d'encadrer l'affichage extérieur sur un territoire donné. Il s'agit de mieux intégrer l'affichage dans le cadre de vie et les paysages.

La Métropole Européenne de Lille définira ainsi des règles adaptées aux spécificités du territoire et de ses 85 communes membres.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal adoptent le projet à l'unanimité.

✓ **Approbation PLU des 5 communes des Weppes, demande ajouts IBAN**

Au regard des projets de PLU des Communes de Bois-grenier, Aubers, Le Maisnil et Radinghem en Weppes ainsi présenté, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur ces projets.

Au regard du projet de PLU de la Commune de Fromelles ainsi présenté et des discussions en séance, Le Conseil Municipal sollicite les ajustements suivants à savoir l'ajout en IBAN des 13 fermes suivantes :

- Ferme VAN MEYEL 3 rue des Rouges Bancs

- Ferme LENGLET 4-46 Rue de la Joirie
- Ferme Jean LECLAIRE 17 Rue Delval
- Ferme FREMAUT Abiette 27 Rue de la Biette
- Ferme Entrée Chemin Cardonnerie 29 Rue de la Cardonnerie
- Ferme Drève Mouquet 9 Rue Drève Mouquet
- Ferme Corniau 51 Rue du Vert Touquet
- Ferme Charlet Léon 9 Rue de la Biette
- Ferme Charlet JR 14 Rue Delval
- Ferme Castel 33-35 Rue du Pont de Pierres
- Ferme Burietz 8 Rue du Vert Touquet
- Ferme Beaussart 80 Rue Delval
- Ferme Barbery 1 Rue du Vert Touquet

Le Conseil émet un avis favorable sur le projet de PLU arrêté.

Ces avis seront portés à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique et étudié par le Conseil métropolitain à l'issue de la procédure de révision générale dans le cadre de l'approbation du PLU.

✓ **Divers :**

- Lotissement Vilogia : la Société Vilogia a le souhait de mettre en vente 16 logements sociaux sur les 17 existants. Des remarques du Conseil Municipal de Fromelles lui ont été envoyées par retour de courrier. L'intérêt pour les locataires de racheter leur propre logement est compréhensible. La commune souhaite conserver des possibilités de logements sociaux pour répondre à des demandes non pourvues et offrir des possibilités pour les personnes éligibles au logement social et favoriser ainsi une mixité, en particulier pour des relogements de nos habitants, d'accueil des enfants, de rapprochement familial intergénérationnel, ou du lieu de travail. Le potentiel de nouveaux logements sociaux restent limités : 9 nouveaux logements en 2021. Au vu du futur PLU, il n'y aura pas d'autres possibilités avant à minima 2026. Les futurs programmes porteront désormais sur de plus petites parcelles, de l'ordre maximum d'un hectare, donc pouvant être très souvent en dessous des 17 logements à construire. Il y a donc un risque dans les décennies à venir d'avoir peu de possibilités de logements sociaux supplémentaires. Enfin, la commune n'est pas opposée à une vente par Lot à un autre bailleur pour répondre au besoin de Vilogia de se recentrer en terme de secteur. Un courrier sera également transmis aux locataires concernés afin que ces derniers se positionnent sur le fait qu'ils désirent à terme devenir ou non acquéreur de leur logement

- travaux sur la commune,

Réunion du 26 avril : reprise du dossier de circulation réalisé dans le cadre de l'étude « cadre de vie » (l'étude sur la circulation et l'aménagement de l'église). La prochaine visite « terrain » est prévue fin septembre.

Réunion du 3 mai :

- travaux de réfection de voirie rue de la Basse Ville, pose d'une écluse et coussin berlinois
- Etude sur le cheminement entre le VC Corner et le Mémorial
- Travaux d'assainissement déjà programmés à partir de septembre 2019

Pour rappel : Septembre 2019 à février 2020 : route d'Herlies, les Mimosas, les Roitelets

Mars à mai 2020 : rue de Verdun

Juin à août 2020 : rue de Lommeries et la rue du Haut Quesnoy de le Maisnil

Septembre à novembre 2020 : les Coquelicots et lotissement Chanoine Descamps

- o point avancement salle de sport,

Pour faire suite à notre réunion de conseil de ce mardi 30 avril, nous avons abordé 3 points et pris des décisions :

1) Oléoduc TRAPIL : la constructibilité est bien à 15 m (SUP 2) sans mesure complémentaire sur le bâtiment.

Mais il est nécessaire de mettre en place des mesures préventives de compensation sur l'oléoduc pour atténuer la propagation d'un éventuel incendie suite à une éventuelle fuite. Une première estimation est donnée à 302 m de protection, soit 170 K€ (estimation haute). Une étude technique plus poussée est à réaliser pour définir les travaux exacts, dès lors que l'ERP dépassera 100 personnes.

La commune souhaite vraiment pouvoir l'utiliser ponctuellement à plus de 100 personnes.

Le Conseil souhaite donc pousser l'étude de compensation pour un ERP à 299 personnes afin d'avoir un coût plus affiné. En fonction du résultat le PC sera déposé à 99 ou 299 personnes. Mais nous resterons avec les mêmes dispositifs d'évacuation et de dimensionnement. François et Dominique regarde le document à remplir et voir s'il est nécessaire de faire appel à un bureau d'étude. Mr Béard précise que l'étude peut être faite soit par un BE, soit par la commune.

2) L'étude de sol devrait nous parvenir rapidement.

La préconisation serait de décaper sur toute l'épaisseur la plateforme, à minima au niveau des inclusions, sauf à trouver autre moyen de percer.

Une analyse en amont des techniques de mise en œuvre des piliers, en particulier le mode de perçage serait opportun. A voir à quelle hauteur sera la dalle, suivant l'épaisseur actuelle de la couche de schiste situé au-dessus de l'enrochement.

Il serait peut-être opportun d'avoir une légère rehausse (quelques cm) entre la salle et le parking pour éviter tout reflux. L'idée serait aussi de faciliter l'écoulement de l'eau vers l'avant de la parcelle plutôt que vers la salle.

Sans l'étude de sol définitive, nous ne pouvons certifier quelles prérogatives exigées à la consultation. Néanmoins, il est prévu de décaper la plateforme sur l'emprise des espaces verts et des réseaux, au niveau des fondations et partiellement en surface et suivant l'épaisseur pour la mise en œuvre de l'isolant et la réalisation du dallage.

Nous ne pouvons nous prononcer actuellement. La contre-expertise du rapport géotechnique permettra de savoir s'il manque des calculs, des résultats pour définir les prescriptions pour connaître la présence d'enrochement sous la plateforme en schiste. Nous sommes très étonnés du temps que prend FONDASOL pour nous remettre le rapport.

Le niveau fini intérieur de la salle est bien prévu rehaussé de quelques cm par rapport au niveau extérieur.

3) Inord est passé ce mardi 30 avec leur hydraulicien. Même si le sol reste assez imperméable, il semblerait opportun de traiter les eaux pluviales par lagunage plutôt que par une 2ème pompe de relevage.

Dès leurs conclusions transmises, je souhaite que l'on se remette à l'étude sur cette problématique afin de lever les réserves faites à ce sujet lors de la phase d'APD, avec une réunion pour aborder ce sujet.

Dans l'APD, il n'était d'ailleurs pas prévu de rejet des EP sur le plan, seules les EU étaient rejetées via une pompe de relevage.

Solution a : parking réservoir puis 2ème pompe de relevage pour évacuation.

Solution b : parking sans chaussée réservoir (les places ne sont alors pas nécessairement imperméables), rejet des EP en lagunage via les fossés (qui sont dans nos parcelles) et un bassin.

Pour les eaux usées, seule la pompe de relevage répondra au besoin (impossibilité de rehausser le bâtiment pour avoir un gravitaire minimum), mais ne peuvent être mélangées avec les eaux pluviales.

Si vous souhaitez évacuer gravitairement les EP, il faut prévoir le rehaussement du bâtiment à 22.80 NGF. Ce qui signifie ramener 1.80m de matériaux par endroit.

Nous vous avons déjà expliqué les conséquences dans un précédent mail.

Aujourd'hui compte tenu de la quasi-impossibilité d'infiltration (retour FONDASOL), le traitement unique des EP par lagunage ne sera pas envisageable. Si les fossés montent ne charge en cas d'orage, il y aurait inévitablement une remontée des EP dans la salle. Toutefois, nous pouvons étudier le tamponnement via un bassin en supprimant la chaussée réservoir. Il faut savoir néanmoins que la chaussée réservoir participe à la structure du parking, si elle supprimée, il y aura lieu d'ajouter au scénario la structure d'une chaussée simple. Cette hypothèse sera moins économique.

Dans les 2 solutions envisagées, il faudra toujours une pompe pour les EP.

Dès réception du rapport définitif de FONDASOL nous prévoyons d'étudier les 2 cas de figure que nous vous présenterons en réunion.

Si FONDASOL respecte la transmission de ce rapport semaine prochaine S19, nous pourrions envisager de fixer une réunion semaine 21.

4) Après retour d'expérience d'Inord, nous validons la solution Gebrik mais il conviendra de s'assurer de la garantie constructeur sur les matériaux (gebrik, polycarbonate)

Au CCTP du DCE, il sera décrit que les entreprises doivent remettre les AT de toutes les prestations.

5) D'autres points restent à avancer car n'ont pu être réalisés dans la phase APD au vu du délai de fin mars :

- Etude d'approvisionnement énergétique

Comme évoqué dans un précédent mail, elle sera fournie dans la RT au PC.

- Estimation des coûts d'exploitation et de maintenance

Nous préparons un document que vous nous remettrons lors de la réunion de présentation de l'assainissement.

- Estimation plus détaillée sur les lots (notamment le lot Fondation - Gros oeuvre)

A l'heure actuelle, en phase APD, nous pouvons vous transmettre des sous-chapitres par lots. Le détail vous sera transmis en phase PRO.

- Subvention Comité des Fêtes (glacières)

Pour le portage des repas à domicile, la commune a souhaité l'achat de glacières pour le respect des règles d'hygiène et la sécurité sanitaire des aliments. Une subvention exceptionnelle, adoptée à l'unanimité sera allouée au Comité des Fêtes qui a financé ce projet.

*Tous les sujets du jour ayant été abordés, Monsieur le Maire clôture la séance à minuit*